

**Nombre de membres****Séance du jeudi 25 mars 2021****en exercice:** 11

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq mars l'assemblée régulièrement convoqué le 17 mars 2021, s'est réuni sous la présidence de Ghislaine

**Présents :** 8

TAFFOREAU

**Votants:** 8**Sont présents:** Ghislaine TAFFOREAU, Robert PEREZ, Didier LE VAYER, Jean-Pierre CHOTARD, André DELLA NORA, Aude PEROPADRE, Nadia TOUMIAT, Cyril UBEDA**Représentés:****Excuses:****Absents:** Daniel LACUBE, Mehille MARQUEZE, Christian VABRE**Secrétaire de séance:** Aude PEROPADRE**Objet: DEMANDE DE SUBVENTION 2021 - CREATION D'UNE CHAUDIERE A COMBUSTIBLE BOIS A GRANULE, ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION D 2021 002 DU 9 MARS 2021 - D 2021 003**

Madame le Maire informe l'assemble que suite à une erreur de saisie sur le montant HT des travaux, il convient de reprendre la délibération, sachant que le plan de financement reste inchangé. En effet, il a été écrit 42 247€ HT au lieu de 47 247€ HT.

Il s'agit juste d'une erreur de saisie sur la délibération puisque les montant des aides demandées correspondent bien à une base de 47 247€ HT

**CONSIDERANT** le projet de réaliser des travaux de réhabilitation sur la mairie et l'école primaire qui se trouve dans le même bâtiment, comportant l'installation 'une chaufferie bois-énergie alimentée en granulés.

**CONSIDERANT** que la commune d'Alet les Bains, engagée avec le Syndicat Audois d'Energie et du Numérique (SYADEN) dans une mission d'analyse d'opportunité bois-énergie (avant projet), souhaite remplacer la chaudière vétuste de la mairie et de l'école énergivore, coûteuse et fort émissive en gaz à effet de serre par deux chaudières bois énergie à granulé.

**CONSIDERANT** que la commune qui est située dans la haute vallée, souhaite souligner dans ce projet la dimension locale sous-tendue par un chauffage au bois pour ce bâtiment. Ainsi, ce site sera chauffé par une ressource locale issue d'un filière locale, propre et renouvelable à contrarion de l'actuelle chaudière.

La commune d'Alet les bains sollicite auprès du Département et de la Région et de l'Etat l'aide financière suivante dans le cadre du projet "France Relance au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics" :

Le montant des travaux s'élève à 47 247€ Hors Taxe

Part Communale	20%	9 449€40
Département	20%	9 449€40
Région	20%	9 449€40
Etat	40 %	18 898€80

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**De solliciter** une aide financière auprès du Département et de la Région

Le montant des travaux s'élève à 47 247€ Hors Taxe

Part Communale	20%	9 449€40
Département	20%	9 449€40
Région	20%	9 449€40

Etat 40 % 18 898€80

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Vote de virement de crédits - budget Abbaye - DM 2 - D 2021 004

Le Maire expose au Conseil Municipal que Mme la Trésorière demande des écritures comptables sur le Budget Abbaye de 2020 pour la régularisation des frais d'encaissement de chèques vacances et un mandat pas prise en compte en 2019. Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	3 116.75	
678	Autres charges exceptionnelles	136.75	
6218	Autre personnel extérieur	-3 253.50	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses fonctionnement le virement de crédits comme indiqué ci-dessus.**

Fait et délibéré à ALET LES BAINS, les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Vote de virement de crédit budget eau 2020 - DM2 - D 2021 005

Le Maire expose au Conseil Municipal que Mme la Trésorière a demandé des écritures comptables pour régulariser une anomalie de 2016 sur le Budget EAU. Un titre doit être annulé car encaissé sur le budget assainissement le même année. Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décisions modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 143.93	
605	Achats d'eau	- 2 143.93	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses section fonctionnement le virement de crédits comme indiqué ci-dessus.**

Fait et délibéré à ALET LES BAINS, les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Questions diverses :**

**- Questions diverses :**

- Robert PEREZ a reçu une personne pour le défibrillateur. Ce défibrillateur est en place depuis 2012, les batteries doivent être changées tous les 2 ans. Le coût est de 167€. La représentante propose un défibrillateur portable, plus perfectionné. Il s'agit d'un abonnement mensuel pour une maintenance. Le coût est de 79€HT/ mois. Un appareil mobile n'est pas forcément un avantage d'après Madame le Maire, il ne peut être entreposé qu'à la mairie et nous n'avons donc plus d'accès libre pour la population (risque de vol).
- - il serait intéressant lors de la prochaine formation du personnel aux gestes de 1er secours, d'ouvrir la formation aux élus.
- André DELLA NORA informe les élus que le devis 2022 pour la prochaine tranche de l'éclairage public va arriver en mairie d'ici peu.
- Ghislaine TAFFOREAU informe le conseil que Groupement d'achat pour l'électricité amis en place un portail rendant accessible l'accès à différents services . Un mail va arriver en mairie d'ici peu pour activer cet espace « client »
- Robert reçoit la société Granimon le 26 mars à 10h pour vérifier la faisabilité de l'installation d'un columbarium au cimetière. Avant une quelconque installation, il faut consulter la DRAC et l'ABF.viu la proximité immédiate de l'abbaye
- Cyril UBEDA informe le conseil municipal qu'un document va être envoyé aux particuliers concernant la fibre. Il s'agit d'une autorisation pour laisser poser les câbles sur les façades que les particuliers doivent retourner.
- Ghislaine TAFFOREAU, concernant la piscine précise que Monsieur LANDELLE a été contacté. Toutes les piscines aux alentours sont comme nous dans une dynamique d'ouverture. Un point a été fait sur les devis en cours. Une pompe sera à acheter pour l'ouverture. Le devis a été validé avec Monsieur LANDELLE. Pour le moment il ne propose pas d'aménagement spécial COVID. Un fléchage plus une sortie par la pelouse devraient suffire. Les casiers des vestiaires seraient à condamner. Une réunion est prévue avec Monsieur LANDELLE début mai pour connaître les dernières recommandations de l'Etat. Un maître nageur est recruté pour juillet et août (il est disponible jusqu'au dernier jour d'août). Le maître nageur donnera des cours de natation et d'aquagym son contrat prendra effet si les dispositions sanitaires liées à la COVID 19 autorisent les ouvertures de piscine

- La subvention pour la sono a été accordée à hauteur de 2000€. Le devis accepté a été envoyé à l'entreprise chargée de la pose qui devrait intervenir au mois de mai
- Véolia est intervenu pour une fuite aux toilettes du boulodrome eta procédé au changement des tuyauteries plomb . Leur intervention a également été sollicitée pour déboucher la fontaine de thermes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30

Le Maire,  
Ghislaine TAFFOREAU